

**DELIBERATIONS**  
**du Conseil d'administration de l'Université de Bourgogne**

**Séance du 29 mai 2017**

---

Délibération n° 2017 – 29/05/2017 – 16

*Expertise-rénovation énergétique du bâtiment Droit-Lettres*  
*CPER 2015-2020*

---

Le Conseil d'administration

- VU le Code de l'éducation
- VU le contrat de plan Etat Région (CPER) 2015-2020
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne

Après en avoir délibéré

**Approuve avec 21 voix pour, 2 abstentions :**

**le dossier d'expertise de la rénovation partielle du bâtiment Droit-Lettres (comprenant la rénovation énergétique du bâtiment construit en 1964).**

Dijon, le 30 mai 2017

Le Président de l'Université de Bourgogne,

Alain BONNIN

*P.J. : Résumé du dossier d'expertise*

Délibération transmise à la Rectrice Chancelière de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement

**CPER BOURGOGNE 2015-2020**  
**ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE, INNOVATION :**  
**Action 2 – Réhabilitation de l'immobilier**  
**Sous-action 2.1 – Bâtiments de formation – recherche – innovation**

# Rénovation partielle du bâtiment DROIT-LETTRES

## Résumé du dossier d'expertise

### 1 - Description générale des objectifs et du contenu du projet

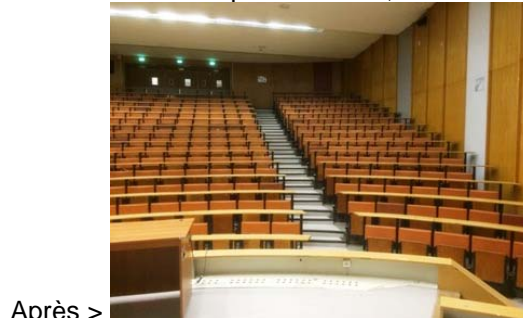
L'opération porte sur la rénovation du bâtiment DROIT-LETTRES inscrite au Contrat de plan Etat Région 2015 - 2020 afin de rénover partiellement ce bâtiment et améliorer sa performance énergétique selon la Réglementation Thermique élément par élément.

La rénovation du bâtiment Droit-Lettres présente la particularité d'être décomposée en 3 phases :

- Une première phase de travaux terminée en 2014 a consisté à rénover le Patio (remplacement des murs-rideaux des 3 façades extérieures et mise aux normes électriques rendue nécessaire par les travaux) pour un montant d'opération de 0,7 M€ :



- Une deuxième phase de travaux de 2015 à 2017 a porté sur la rénovation des menuiseries extérieures (cages d'escaliers, amphithéâtres Bachelard, Ladey et Desserteaux, une façade intérieure du Patio, menuiseries en acier des salles d'enseignement), la rénovation de nombreuses salles, la rénovation de sanitaires, la rénovation des systèmes de ventilation d'amphithéâtres (Roupinel, Bachelard, Ladey et Desserteaux) et une partie de la mise en accessibilité selon l'Ad'Ap de l'université. Cette 2ème phase a été découpée en 3 tranches de travaux en raison des contraintes d'occupation pour un montant d'opération de 2,3 M€ :



- La dernière phase objet principal du présent dossier d'expertise porte sur le remplacement des menuiseries extérieures. Les travaux sont envisagés en 2018, 2019 et 2020 en raison des contraintes d'occupation, avec une pointe d'activité en été, de mai à septembre pour les salles d'enseignement.

Par ailleurs, cette opération pourrait bénéficier d'un financement complémentaire susceptible d'augmenter le périmètre de l'opération dans le cadre de la rénovation énergétique des bâtiments universitaires éligible aux fonds FEDER. Des travaux complémentaires d'isolation des façades, des toitures et de remplacement de centrales de traitement d'air des salles d'enseignement seraient alors envisagés.

## **2 - Matérialisation du projet**

Compte-tenu du financement, la dernière phase de travaux envisagée dans le cadre du CPER 2015-2020 permettra d'intervenir sur les menuiseries extérieures > 1,7 M€ HT travaux => 2,54 M€ TTC opération :

- changements de menuiseries (éléments fonctionnels) + attenants (tableaux et peinture)
- désamiantage (joints de vitrage)

Les économies d'énergie annuelles théoriques escomptées seraient de l'ordre de 29% soit environ 700 MWh ou 36.000 euros (avec 52 € le MWh).

Un complément de budget par le FEDER permettra d'intervenir sur les façades, les toitures et les systèmes de ventilation > 2,5 M€ HT travaux => 3,74 M€ TTC opération :

- changements de menuiseries (éléments fonctionnels) + attenants (tableaux et peinture)
- désamiantage (joints de vitrage)
- isolation intérieure 15 cm des façades
- réfection de l'étanchéité et isolation des toitures avec isolation 18 cm
- ventilation double flux de salles d'enseignement avec récupération d'énergies

Les économies d'énergie annuelles théoriques escomptées seraient de l'ordre de 77% soit environ 1880 MWh ou 97.000 euros.

## **3 - Financement**

Les financements sont inscrits dans la sous-action 2.1 – Rénovation du bâtiment d'enseignement Droit-Lettres du CPER 2015-2020 à hauteur de 5,54 M€ à raison de :

- 2,54 M€ par l'État MENESR
- 3 M€ par l'université de Bourgogne

Un complément de financement FEDER est susceptible d'augmenter le périmètre de l'opération :

- 1,2 M€ par le FEDER (Région Bourgogne - PO FEDER 2014-2020)

Les études d'opportunité sont en cours.

## **4 - Maîtrise d'ouvrage**

Université de Bourgogne